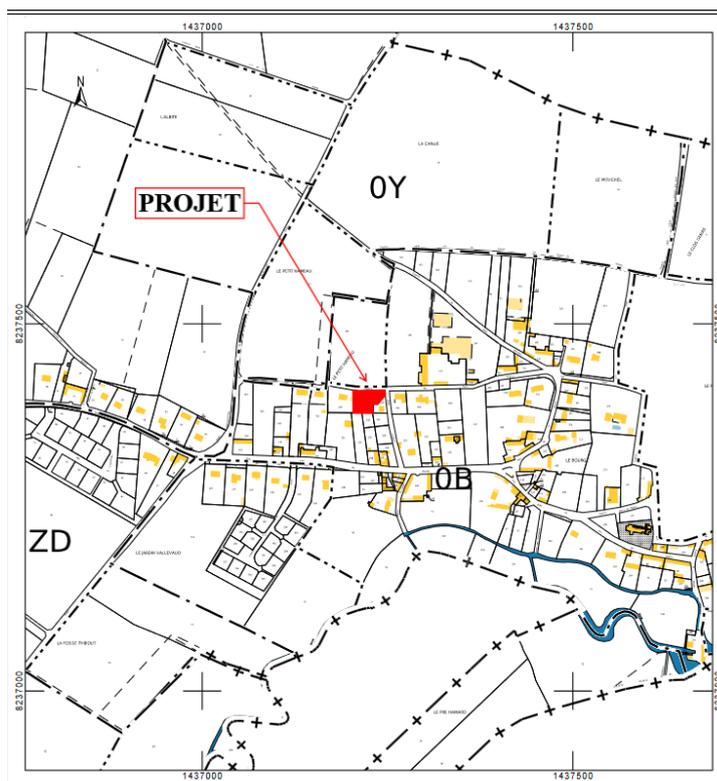


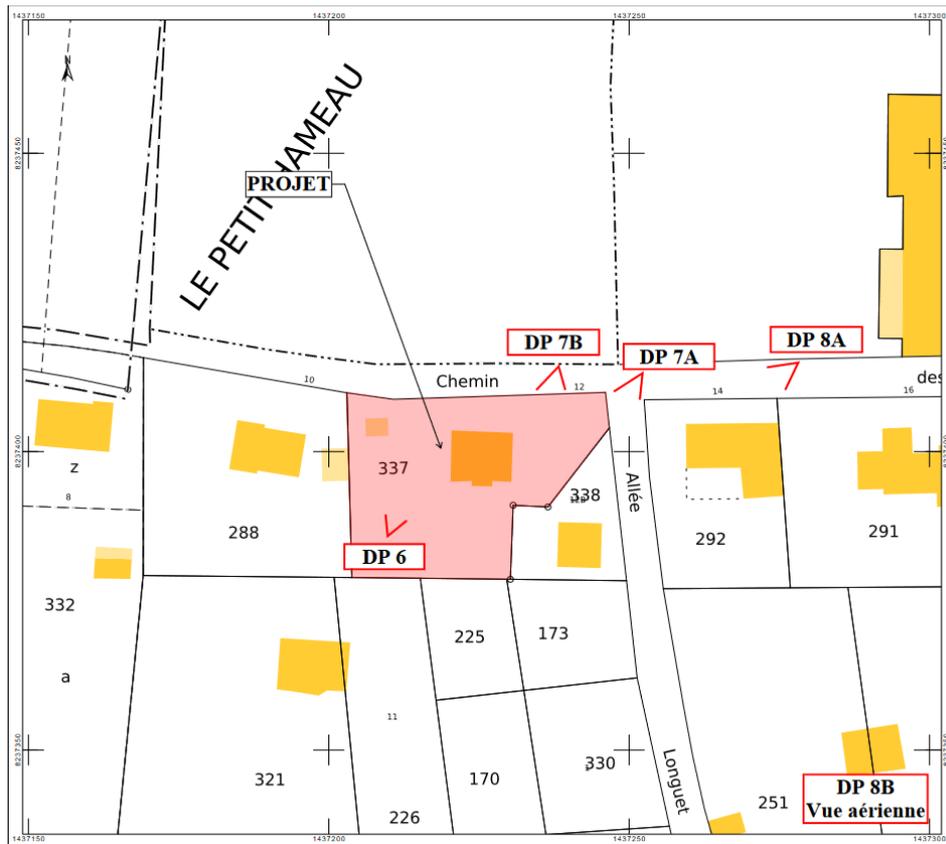
Dossier type Déclaration Préalable (exemple : véranda)

DP1 : UN PLAN DE SITUATION DU TERRAIN

Il permet de connaître la situation du terrain sur la commune et de localiser la zone dans laquelle il est situé pour identifier les règles d'urbanisme applicables. Echelles : 1/5000, 1/1000, 1/500.



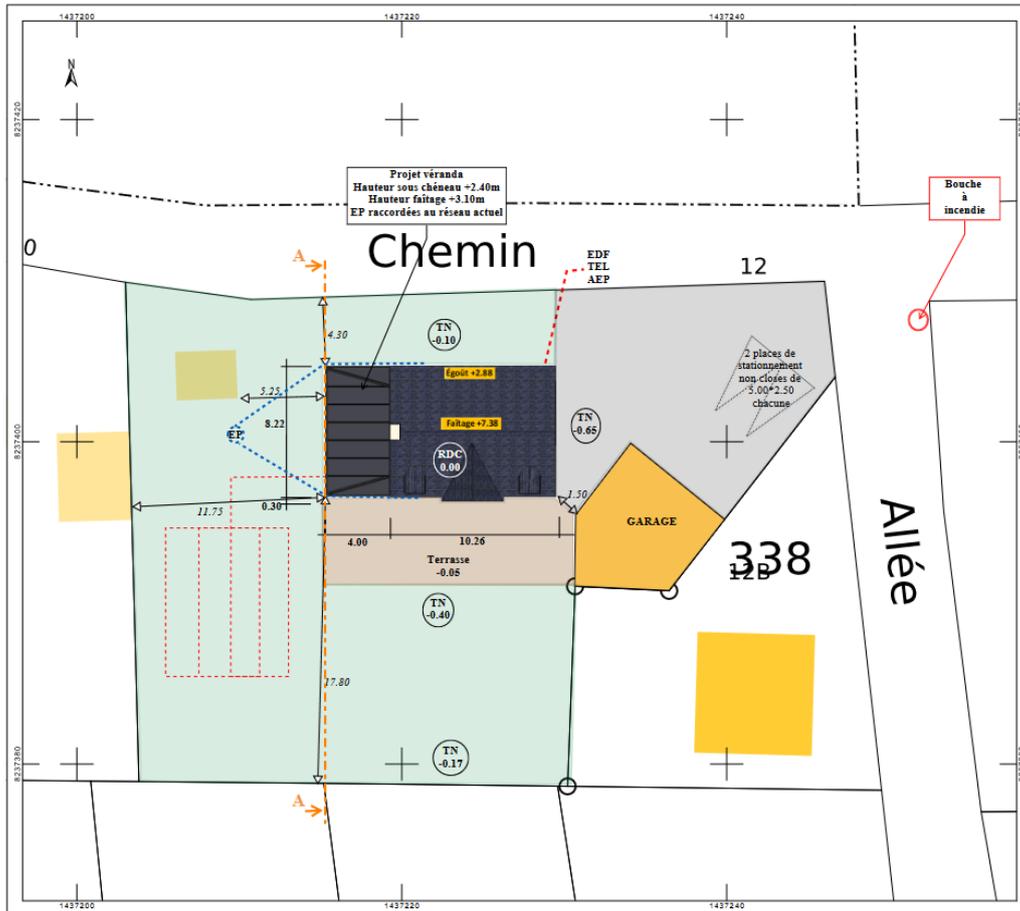
Avant tout dépôt de dossier, il est conseillé de prendre connaissance des règlements et servitudes diverses s'appliquant au terrain concerné par les travaux (PLUi, risques, Loi Littoral, ABF etc.)



Avant tout dépôt de dossier, il est conseillé de prendre connaissance des règlements et servitudes diverses s'appliquant au terrain concerné par les travaux (PLUi, risques, Loi Littoral, ABF etc.)

DP2 : UN PLAN DE MASSE DE LA CONSTRUCTION A EDIFIER OU A MODIFIER

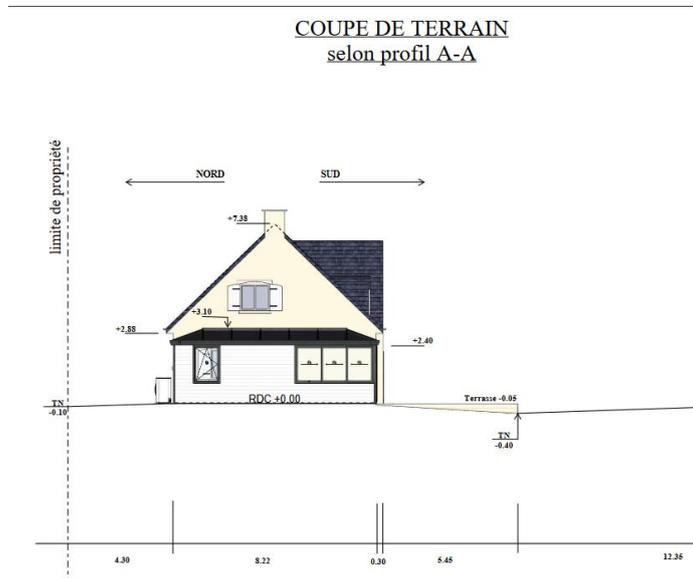
Ce plan présente le projet dans sa totalité, vue de dessus. Il fait apparaître les bâtiments existants sur le terrain, ceux à édifier avec leurs dimensions et leurs implantations, l'emplacement prévu pour le raccordement aux réseaux, les arbres existants et ceux qui seront supprimés. Echelle : 1/50, 1/100.



Avant tout dépôt de dossier, il est conseillé de prendre connaissance des règlements et servitudes diverses s'appliquant au terrain concerné par les travaux (PLUi, risques, Loi Littoral, ABF etc.)

DP3 : UN PLAN DE COUPE DU TERRAIN ET DE LA CONSTRUCTION

Ce plan fait apparaître le profil du terrain avant et après les travaux. Il indique le volume extérieur des constructions et leurs implantations par rapport au profil du terrain.



Avant tout dépôt de dossier, il est conseillé de prendre connaissance des règlements et servitudes diverses s'appliquant au terrain concerné par les travaux (PLUi, risques, Loi Littoral, ABF etc.)

DP4 : UN PLAN DES FAÇADES ET DES TOITURES

Ces plans permettent d'apprécier l'aspect extérieur de la construction existante et du projet, ainsi que les hauteurs.

Existant



Projet

Avant tout dépôt de dossier, il est conseillé de prendre connaissance des règlements et servitudes diverses s'appliquant au terrain concerné par les travaux (PLUi, risques, Loi Littoral, ABF etc.)



FAÇADE SUD

Prolongement de la terrasse existante pour accès coulissant SUD du projet



FIGNON EST

Ossature aluminium teinte gris architecte SP023 (proche RAL7043 gris trafic) forme rectangulaire, toiture 1 pente et 2 arêtiers, murets en clin ton blanc toute hauteur en façade NORD et hauteur 0.80m en façades OUEST et SUD, couverture en panneaux isolants teinte ardoise, volets roulants
Dimensions L*P*H/Hsc = 8.22*4.00*3.10/2.40m



FAÇADE NORD



FIGNON OUEST

Avant tout dépôt de dossier, il est conseillé de prendre connaissance des règlements et servitudes diverses s'appliquant au terrain concerné par les travaux (PLUi, risques, Loi Littoral, ABF etc.)

DP5 : UNE REPRESENTATION DE L'ASPECT EXTERIEUR

Cette représentation de la construction permet d'apprécier les modifications projetées.



Perspective actuelle



Perspective projetée



DP5

Avant tout dépôt de dossier, il est conseillé de prendre connaissance des règlements et servitudes diverses s'appliquant au terrain concerné par les travaux (PLU, risques, Loi Littoral, ABF etc.)

DP6 : UN DOCUMENT GRAPHIQUE 3D

Ce document est une modélisation en 3D du projet inséré dans son environnement. Il permet à l'administration d'avoir une vision précise du projet visible depuis l'espace public.



DP 6-A vue état actuel



DP 6-B vue état projeté

Avant tout dépôt de dossier, il est conseillé de prendre connaissance des règlements et servitudes diverses s'appliquant au terrain concerné par les travaux (PLU, risques, Loi Littoral, ABF etc.)

DP7 : UNE PHOTOGRAPHIE SITUANT LE TERRAIN DANS L'ENVIRONNEMENT PROCHE

Cette photographie permet de montrer les constructions à proximité immédiate.

PROJET



DP 7- A environnement proche

PROJET



DP 7-B environnement proche

DP8 : UNE PHOTOGRAPHIE SITUANT LE TERRAIN DANS L'ENVIRONNEMENT LOINTAIN

Cette photographie permet de montrer l'environnement du projet, la rue et les constructions avoisinantes.

PROJET



DP 8-A environnement LOINTAIN

PROJET



DP 8-B vue aérienne

Avant tout dépôt de dossier, il est conseillé de prendre connaissance des règlements et servitudes diverses s'appliquant au terrain concerné par les travaux (PLUi, risques, Loi Littoral, ABF etc.)

DP11 : UNE NOTICE DESCRIPTIVE

Si le projet nécessite la consultation de **l'Architecte des Bâtiments de France** (lorsque le terrain est situé en site inscrit ou aux abords d'un monument historique par exemple), il est nécessaire de joindre un document supplémentaire : la notice ou DP11. Cette pièce doit décrire précisément les modalités d'exécution des travaux.

Avant tout dépôt de dossier, il est conseillé de prendre connaissance des règlements et servitudes diverses s'appliquant au terrain concerné par les travaux (PLUi, risques, Loi Littoral, ABF etc.)